

RY/1er/4/82

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES
IMPOTS

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE

DIVISION DU PERSONNEL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

82/803 du 26/08/82

Décret N° 82/803 /MF.D.E.DEP.DGI.DAG.DP.

portant promotion de Monsieur MALANDA Jean-Noël, Inspecteur de 6^e Echelon des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des SAF (Impôts) au titre de l'Année 1981.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

V I S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/197 du 5 juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des Cadres créés par la Loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 62/198/FR.PC du 5 juillet 1962 relatif à la nomination et la révocation des Fonctionnaires des Cadres de l'Etat ;
Vu le décret n° 62-426/FP.PC du 29 décembre 1962 fixant le Statut des Cadres de la Catégorie A des SAF ;
Vu le décret n° 62-170/FP.BE du 25 juin 1965 réglementant l'avancement des Fonctionnaires ;
Vu le décret n° 71/247 du 26 juillet 1971 modifiant le Tableau hiérarchique des Cadres de la Catégorie A des Services Administratifs et Financiers en ce qui concerne les Contributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21 et 22 du décret n° 62-426/FP.PC du 29 décembre 1962 ;
Vu le décret n° 74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 du 5 juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
Vu le décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ; Vu
Vu le décret n° 80/630 du 27 décembre 1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 80/641 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 janvier 1981 du décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 81/017 du 26 janvier 1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 82/802 /MF.DGI.DAG.DP du 26/08/82 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 de Monsieur MALANDA Jean-Noël, Inspecteur des Impôts de 6^e échelon au grade d'Inspecteur Principal de 1^{er} échelon des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I, des SAF (Impôts).

DFP.

D.B.

D.C.F.

.../...

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Monsieur MALANDA Jean-Noël, Inspecteur des Impôts de 6^e échelon des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des SAF (Impôts) en service à la Direction Générale des Impôts à Brazzaville est promu au 1^{er} échelon du Grade d'Inspecteur Principal au titre de l'année 1981. ACC - Néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet ~~tant~~ du point de vue de la solde que de l'ancienneté p/c. du 26 juin 1981, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 26 JUIL 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

ITIHI OSSETOUMBA LEKOUNDZOU

B. COMBE MATSICHA

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 3
- SGCM/BC..... 3
- DGTFP/DFP..... 3
- DB (Bureau Solde). 3
- DCF..... 1
- MF (DOCUMENTATION).
DAE..... 2
- DEP 1
- DGI..... 3
- DAG/DP..... 3
- INTERESSE 2
- DOSSIER 2
- ARCHIVES 2
- CHRONO 2